

2018_CT2_327

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation des révisions des opérations d'équipements

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 11 octobre 2018

02_1_08

■ Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation des révisions des opérations d'équipements

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Madame le Président,
Voilà le rapport.

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 18 Octobre 2018

8520

■ Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation des révisions des opérations d'équipements

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

A - Direction Adjointe PLUI et proximité

Les AP DI719AP « PLUI accompagnement du transfert de la compétence » et DI719AP2 « PLU reprise des procédures communales » ont été regroupées au budget supplémentaire 2018 sur l'AP **DI719AP renommée « Urbanisme » (EST)**.

Suite aux travaux de la CLECT, le coût de la compétence urbanisme a été évalué à 555 000 € par an. Le montant de l'AP a donc été augmenté en conséquence au budget supplémentaire.

L'accord cadre mutualisé pour l'évolution des procédures communales lancé en novembre 2017 a été déclaré sans suite et relancé en juin 2018, il ne sera pas opérationnel avant début 2019. Le marché d'élaboration du PLUi est en cours d'élaboration et devrait être notifié fin 2018. En conséquence, les CP 2018 ont été diminués de - 955 000 € à la décision modificative d'octobre 2018.

Par ailleurs, la subvention versée à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA) en contrepartie des travaux effectués dans le cadre du PLUi sera désormais versé en investissement. Elle a été estimée à 600 000 € par an et sera intégrée à l'autorisation de programme « Urbanisme ».

L'opération d'investissement DI719AP « Urbanisme » d'un montant de 4 055 000€, inscrite au budget de l'EST du Pays d'Aix doit être révisée pour un montant de + 4 620 000 € T.T.C.

Cette révision porte le montant de l'opération DI719AP de 4 055 000 € T.T.C à 8 675 000 € T.T.C. et se répartit de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_327-
DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018

Opération	Code	Déjà financé	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	RAF
Urbanisme	DI719AP	66 600 €	700 000 €	1 900 000 €	2 080 000 €	1 786 700 €	2 141 700 €

B – Technopole de l'Arbois

L'opération DI9045TT « Pérennisation du patrimoine bâti de l'Arbois », doit intégrer des travaux de réhabilitation du réseau de sécurité incendie du site, de remplacement de la chaudière et d'accessibilité PMR.

L'opération d'investissement DI9045TT, « Pérennisation du patrimoine bâti de l'Arbois », de 540 000 € inscrite au budget de l'EST du Pays d'Aix doit être révisée pour un montant de + 270 000 € T.T.C.. Cette révision porte le montant de l'opération DI9045TT de 540 000 € T.T.C à 810 000€ T.T.C. et se répartit de la façon suivante.

Opération	Code	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Pérennisation du patrimoine bâti de l'Arbois	DI9045TT	398 000 €	212 000 €	150 000 €	50 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° HN 040-173/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FAG 030-4079/18/CM. du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 portant ouverture, modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Primitif Métropolitain Fractionné, Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder aux révisions :
 - pour un montant total de + 4 620 000 € T.T.C de l'opération d'investissement DI719AP «Urbanisme » afin de permettre sa réalisation ;
 - pour un montant total de + 270 000 € T.T.C de l'opération d'investissement DI9045TT « Pérennisation du patrimoine bâti de l'Arbois », afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder aux affectations des révisions :
 - pour un montant total de + 4 620 000 € T.T.C de l'opération d'investissement DI719AP «Urbanisme » ;
 - pour un montant total de + 270 000 € T.T.C de l'opération d'investissement DI9045TT « Pérennisation du patrimoine bâti de l'Arbois » ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère**Article 1 :**

Sont approuvées les révisions et les affectations des opérations d'investissement :

- DI719AP «Urbanisme » pour un montant + 4 620 000 € T.T.C
- DI9045TT «Pérennisation du patrimoine bâti de l'Arbois » pour un montant de + 270 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon les échéanciers prévisionnels des Crédits de Paiement des opérations affectées qui s'établissent comme suit

DI719AP « Urbanisme »**Montant total de l'AP : 8 675 000 € T.T.C**

Déjà financé : 66 600 € T.T.C
CP 2018 : 700 000 € T.T.C.
CP 2019 : 1 900 000 € T.T.C.
CP 2020 : 2 080 000 € T.T.C.
CP 2021 : 1 786 700 € T.T.C.
Reste à financer : 2 141 700 € T.T.C.

DI9045TT « Pérennisation du patrimoine bâti de l'Arbois »**Montant total de l'AP 810 000 € T.T.C.**

CP 2018 : 398 000 € T.T.C.
CP 2019 : 212 000 € T.T.C.
CP 2020 : 150 000 € T.T.C.
CP 2021 : 50 000 € T.T.C.

Pour enrôlement,

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation des révisions des opérations d'équipements

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 OCT. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_327-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018